

Drug market and crime workbook

(Marchés et criminalité)

2021

France

Contributors

Michel Gandilhon, Magali Martinez, Caroline Protais, Victor Detrez (OFDT)

Rapport national 2021 (données 2020) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox

Sous la direction de : Julien Morel d'Arleux

Coordination éditoriale et rédactionnelle : Marc-Antoine Douchet

Contribution aux workbooks

1. *Politique et stratégie nationale* : Cristina Diaz-Gómez, Marc-Antoine Douchet
2. *Cadre légal* : Caroline Protais, Margaux Blanchon
3. *Usages de substances illicites* : Olivier Le Nézet, Magali Martinez, Clément Gérome, Michel Gandilhon, Eric Janssen
4. *Prévention* : Carine Mutatayi
5. *Prise en charge et offre de soins* : Christophe Palle, Anna Ndiaye, Clément Gérome
6. *Bonnes pratiques* : Anna Ndiaye, Carine Mutatayi
7. *Conséquences sanitaires et réduction des risques* : Anna Ndiaye, Christophe Palle, Magali Martinez
8. *Marchés et criminalité* : Michel Gandilhon, Magali Martinez, Caroline Protais, Victor Detrez
9. *Prison* : Caroline Protais, Anna Ndiaye, Julien Morel d'Arleux
10. *Recherche* : Maitena Milhet, Isabelle Michot

Selecture (version française) : Julien Morel d'Arleux ; Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et les chargés de mission de la MILDECA.

Selecture (version anglaise) : Anne de l'Eprevier

Références bibliographiques : Isabelle Michot

Références législatives : Margaux Blanchon, Anne de l'Eprevier

Sommaire

T0. Summary	3
T1. National profile.....	4
T1.1. Drug market.....	4
T1.2. Drug related crime	11
T1.3. Drug supply reduction activities.....	12
T2. Trends	14
T3. New developments	20
T4. Additional information	23
T5. Sources and methodology.....	24

T0. Summary

National profile

- Domestic drug market (domestic production/cultivation; trafficking routes for imported drugs) (a summary of T1.1.1 & T1.1.2)
- National drug law offences (main drugs linked to offences; distinguishing between possession/use, trafficking, cultivation/production) (a summary of T1.2)
- Key drug supply reduction activities (a summary of T1.3)

Domestic drug market (summary of T1.1.1 & T1.1.2)

L'herbe de cannabis est la principale substance illicite dont la production est observée en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement, en métropole, le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale.

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle l'est aussi par ses départements d'outre-mer situés sur le continent américain (Guadeloupe, Martinique et Guyane) à proximité des grandes zones de production (Colombie, Bolivie, Pérou) et de transit de la cocaïne (Venezuela, Brésil, Suriname).

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne, tandis que l'herbe de cannabis est importée principalement d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique.

La cocaïne consommée en France est produite essentiellement en Colombie. Elle transite, par la voie maritime, au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam), la Belgique (Anvers) et dans une moindre mesure l'Allemagne (Hambourg). Depuis quelques années, la cocaïne transitant notamment par le Brésil et le Venezuela puis les Antilles françaises pénètre également sur le continent européen par les ports européens et français dont principalement celui du Havre. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est aussi en forte augmentation depuis 2011.

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent également principalement des Pays-Bas.

National drug law offences (summary of T1.2)

En 2020, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est de 131 400 (contre 144 903 en 2019). Ainsi, sur 10 personnes mises en cause pour une infraction à la législation sur les stupéfiants, 8 le sont pour usage simple. Le nombre des personnes impliquées pour des faits de trafic en 2020 en métropole est de 14 791, en légère baisse par rapport à 2019 (16 102), celui des usagers-revendeurs de 14 844 (contre 17 154 en 2019). En 2010 (dernière année pour laquelle on dispose du produit en cause), 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

Key drug supply reduction activities (summary of T1.3)

Le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) insiste sur l'importance de la mise en place d'une réelle stratégie nationale fondée sur une meilleure coordination des différents services impliqués (police, douanes, gendarmerie, justice). Une priorité importante est accordée à la lutte contre le blanchiment, question majeure dans le cadre d'un marché français des drogues dynamique. L'enjeu de la coopération internationale est également particulièrement mis en avant compte tenu notamment de l'importance du rôle des départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe ainsi que la collectivité d'outre-mer Saint-Martin) dans l'approvisionnement du marché métropolitain de la cocaïne. Les actions françaises à l'internationale reposent principalement sur les réseaux d'attachés de sécurité intérieure, d'attachés douaniers et de magistrats de liaison implantés dans les principaux pays de production et de transit. Enfin, l'accent est mis sur la prévention afin d'éviter l'entrée des plus jeunes et notamment des mineurs, dans les trafics locaux très présents dans les grandes métropoles.

Au mois de février 2020, le ministère de l'Intérieur a annoncé officiellement la création de l'OFAST (Office anti-stupéfiants), qui succède à l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants). Cette création correspond à la volonté de l'État d'accroître la coopération entre les différents services en charge de l'application de la loi : police, douanes, gendarmerie et justice. L'OFAST est organisé en trois pôles « stratégie », « renseignement » et « opérationnel », pour répondre aux trois missions « comprendre », « cibler », et « agir ». Ils sont dirigés respectivement par une administratrice des douanes, un colonel de gendarmerie et un commissaire divisionnaire. L'OFAST compte onze antennes régionales, cinq détachements territoriaux. Au 30 septembre 2020, 103 cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS) étaient déployées sur tout le territoire.

T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

T1.1. Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

Note: Please focus on the main/most important drugs in your country.

T1.1.1. Please describe any domestic production of drugs within your country by drug.

For synthetic drugs please include also processing stages such as tabletting operations.

L'herbe de cannabis est la principale substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir du début des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et de cultures à visée commerciale animées par des particuliers (INHES and MILDT 2009).

Différents types de producteurs d'herbe peuvent être distingués :

- Des cannabiculteurs, plus ou moins occasionnels, dont le nombre est estimé entre 150 000 et 200 000 personnes (OFDT 2019), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels à la tête de véritables unités de production (*cannabis factories*) pouvant compter plusieurs milliers de plants (Gandilhon *et al.* 2019), avec l'implication de plus en plus marquée de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

T1.1.2. Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not. Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

La France, du fait de sa position géographique qui la situe au cœur de l'Europe occidentale est un lieu de transit de certaines drogues illicites. Dans le sens sud-nord, elle constitue un lieu de passage de la résine de cannabis, produite au Maroc et transitant pour grande partie par l'Espagne (où elle est stockée et redistribuée), afin d'alimenter notamment les marchés du nord de l'Europe. Dans le sens nord-sud, la France voit passer sur son sol des cargaisons de drogues de synthèse (ecstasy, MDMA) produites aux Pays-Bas et en Belgique, destinées à l'Espagne ou à l'Italie. Il en est de même pour l'héroïne, stockée aux Pays-Bas (Rotterdam, Maastricht, etc.), qui transite pour atteindre les marchés espagnol et italien.

Cannabis

La résine de cannabis consommée en France provient quasi exclusivement du Maroc, le plus souvent via l'Espagne. En 2018, sur les 85,3 tonnes de résine saisies par la police, près de 84 % provenaient de ce pays (OCRTIS 2019). Elle peut arriver également directement du Maroc via notamment la ligne maritime Tanger-Marseille.

L'herbe de cannabis saisie en France, outre celle produite sur le territoire national, provient principalement d'Espagne, et dans une moindre mesure des Pays-Bas et de Belgique.

Depuis 2013, d'autres routes de la résine de cannabis destinée au marché européen et français apparaissent, notamment depuis la Libye. Ainsi, les trafiquants, profitant de l'effondrement de l'État, l'utiliseraient de plus en plus comme zone de transit, comme en témoigne l'ampleur des saisies réalisées en Méditerranée orientale (Europol 2017). Plus marginalement, émergent en France un marché de la résine de cannabis en provenance d'Afghanistan et un marché d'herbe de cannabis en provenance d'Albanie, pays qui est en train de devenir un producteur majeur de cette substance en Europe (Weinberger *et al.* 2019).

Cocaïne

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, plus gros producteur mondial (UNODC 2020). Pour parvenir en France, une fois le continent européen atteint, elle transite essentiellement au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Depuis quelques années, le port du Havre devient une porte d'entrée de la cocaïne sur le territoire français. Cette évolution s'explique notamment par les connexions entre le port de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone de rebond de la cocaïne destinée à la France et l'Europe (Gandilhon 2014a; Gandilhon and Weinberger 2016). Le

produit part de Colombie, transite par le Venezuela (Weinberger 2013), et atteint la Martinique en passant par la mer des Antilles. La ligne maritime entre le port de Santos au Brésil et Le Havre joue également un rôle croissant dans l'alimentation du marché français. Ainsi, en 2018, le Brésil est, pour la deuxième année consécutive, le premier pays de provenance de la cocaïne saisie en France. La Guyane s'affirme de plus en plus comme une source importante de la cocaïne destinée à la France et dans une moindre mesure aux Pays-Bas. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole y est en augmentation depuis 2010.

Héroïne

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite essentiellement, après avoir traversé l'Iran, via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal.

Depuis quelques années, une partie de l'héroïne afghane emprunte les routes africaines qui passent par l'Afrique de l'Est (Kenya), voire l'Afrique du Sud. En 2018, l'Afrique du sud se situe au quatrième rang des pays d'acquisition de l'héroïne dont la provenance est connue (OCRTIS 2019). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Amphétamines et MDMA/ecstasy

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent majoritairement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Les NPS, qui alimentent le marché français *via* le web, sont essentiellement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde.

T1.1.3. Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

Les marchés du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne sont les trois plus gros marchés de drogues illicites en France. En 2015, le chiffre d'affaires global des drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy, amphétamines) est estimé à 2,34 milliards d'euros (Mds€) (Ben Lakhdar *et al.* 2015). Compte tenu de la forte augmentation de la prévalence des usages dans l'année de cocaïne dans la population générale depuis 2014, de même que la progression des usages quotidiens de cannabis, cette estimation est certainement dépassée. Le marché du cannabis (résine et herbe) atteint un volume annuel consommé d'environ 154 tonnes pour un chiffre d'affaires de 1,12 Md€, soit près de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble des drogues illicites en France. Le deuxième marché, celui de la cocaïne, s'élèverait à une quinzaine de tonnes pour un chiffre d'affaires estimé à 0,90 Md€. Le marché de l'héroïne est le troisième grand marché. Les quantités consommées s'élèveraient entre 5,1 et 8,2 tonnes pour un chiffre d'affaires estimé de 266,5 millions d'euros.

En 2020, l'OFDT a publié une nouvelle estimation du chiffre d'affaires du cannabis en France fondé sur les dépenses en 2017 des consommateurs âgés de 18 à 64 ans et ceux de 17 ans. Celui-ci s'élèverait au minimum à 1,2 milliard d'euros, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2010 (Spilka and Legleye 2020).

Le marché de ces drogues est contrôlé pour le stade du gros et du semi-gros par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. Les services de police soulignent le rôle majeur de l'Espagne comme porte d'entrée et zone rebond de la cocaïne destinée au reste de l'Europe occidentale, où les bandes criminelles françaises sont bien implantées. C'est en effet dans le sud de la péninsule ibérique qu'elles négocient en gros la résine auprès des grossistes métropolitains et blanchissent l'argent engendré par le trafic. Les observations policières font également état de l'importance croissante de Barcelone comme marché de gros secondaire de la résine de cannabis pour le crime organisé français.

Le deuxième facteur important tient dans la demande, en augmentation en France, et dans la pluralité des milieux sociaux qui consomment la cocaïne. Depuis quelques années, des réseaux implantés dans certains quartiers à forte proportion d'habitat social et spécialisés dans la résine de cannabis ciblent les milieux populaires. Par exemple à Marseille, la cocaïne est présente et disponible dans la totalité des points de vente situés dans les quartiers du nord de la ville spécialisés dans la revente de résine et d'herbe de cannabis.

À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique.

Le marché des drogues français est de plus en plus influencé par les trois départements d'outre-mer situés à proximité des zones de production de la cocaïne, notamment la Colombie.

Deux grands types de vecteurs alimentent la France métropolitaine depuis l'Amérique latine et les Antilles : le maritime et l'aérien.

Le vecteur maritime est de loin le premier. Près de 57 % des saisies de cocaïne réalisées en 2018 interviendraient sur ce vecteur avec un rôle majeur joué par les conteneurs, qui restent le mode de dissimulation privilégié des traquants (OCRTIS 2019).

La Martinique et la Guadeloupe ne sont plus seulement des zones de consommation de cocaïne basée (crack) mais jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'alimentation du marché métropolitain via notamment la voie maritime (Obradovic 2020). À cet égard, compte tenu de son statut de premier port français pour le trafic de conteneurs qui le relie aux Antilles françaises et à l'Amérique latine, le port du Havre constitue une porte d'entrée importante de la cocaïne sur les marchés français et européen à l'image d'autres grands ports du nord de l'Europe, tels Rotterdam, Anvers et dans une moindre mesure Hambourg. Cependant, au vu des saisies de cocaïne réalisées dans ces trois ports, Le Havre reste beaucoup moins touché que les ports hollandais et belges. Ainsi, en 2018, 2,5 tonnes de cocaïne y ont été interceptés contre 50 tonnes au port d'Anvers et 20 tonnes dans celui de Rotterdam (OCRTIS 2019).

Le deuxième grand vecteur est l'aérien avec environ 19 % des saisies en 2018. Au cœur des routes aériennes, le rôle de la Guyane ne cesse de grandir. Le renforcement du contrôle des liaisons aériennes entre Paramaribo, la capitale du Suriname, et Amsterdam est probablement la cause principale du rôle croissant de la Guyane dans l'approvisionnement en cocaïne de la métropole. Du fait de dispositifs sécuritaires plus vulnérables, la Guyane constitue en effet, pour le crime organisé surinamien, un point stratégique pour l'exportation de cocaïne, via Cayenne et son aéroport international.

Néanmoins, depuis quelques années, une autonomisation des bandes criminelles de Guyane française s'est opérée. Elles recrutent des « mules » françaises pour partir depuis Cayenne vers Paris, afin de s'implanter dans des villes métropolitaines de petite et moyenne importance. En 2018, les services de police notent une collaboration croissante de ces réseaux avec le milieu criminel qui contrôle le marché de la cocaïne et du crack. La cocaïne transitant par la Guyane est équivalente en qualité (pureté moyenne d'environ 65 % en 2017) mais deux fois moins chère (5 000 euros en moyenne le kg) que celle

acquise aux Antilles ou en République dominicaine. Au regard de ce prix et compte tenu de la précarité des habitants, la filière guyanaise pourrait prendre de plus en plus d'ampleur dans les années à venir. Des phénomènes similaires à ceux qui ont cours en Martinique sont à l'œuvre, avec l'émergence d'un marché local et de trocs de résine de cannabis contre de la cocaïne.

Les services répressifs notent une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique). Néanmoins, le vecteur privilégié reste les « mules » transportant *in corpore*, à corps ou dans leurs bagages, de petites quantités de la substance.

Le trafic de l'héroïne en France est très atomisé et relativement diversifié. À côté des organisations criminelles turques, on y trouve des petites équipes originaires de la périphérie des métropoles qui s'alimentent aux Pays-Bas. À l'instar de ce qui se passe pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France et notamment dans le nord-est du pays, où les usages dans les zones rurales et périurbaines sont importants (Gandilhon and Cadet-Taïrou 2015). Depuis quelques années, on assiste à une implantation significative de groupes criminels albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes investis à la fois dans le marché de gros et de détail. Ceux-ci tendent à s'implanter dans d'autres régions comme la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

T1.1.4. Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'étant pas une zone de production de drogues de synthèse, les problématiques liées aux précurseurs chimiques sont marginales (Gandilhon 2014b).

En matière de marchés de gros, le fait majeur réside dans le contrôle croissant du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis.

En 2020, le prix médian du kilogramme de cocaïne s'élève en France métropolitaine à 33 500 euros (€) contre 31 000 € en 2017-2018. Un marché de gros existe, notamment dans les Antilles françaises, où les prix sont beaucoup plus bas, puisque les dealers peuvent y obtenir le produit aux prix de 6 000 € à 9 000 € le kg. En Guyane, le kilogramme de cocaïne se situe autour de 5 000 €.

En 2020, le prix de gros de la résine de cannabis atteint 3 500 € le kg, 4 800 € pour l'herbe. Ces niveaux sont en très forte augmentation par rapport à 2017/2018, respectivement (+ 16,5 %) et (+ 90 %). Le prix de gros de l'héroïne est en revanche en baisse puisqu'il s'établit en 2020 à 13 625 € contre 15 000 € en 2017/18 (OCRTIS 2019).

T1.1.5. Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

- nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries
- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- purity of products
- market locations and settings

Le marché de détail des drogues illicites en général est contrôlé par deux grands types d'organisation :

- des réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Cannabis

En 2020, d'après l'Office antistupéfiants (OFAST), le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit à environ 10 € par gramme, pour une fourchette comprise entre 7 € et 12 €. Celui de la résine de cannabis s'élève à 8 € (voir tableau en T2.1).

S'agissant des prix du cannabis collectés dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT, le prix du gramme d'herbe serait stable et oscillerait autour de 9,5 € en 2019 comme en 2018. Celui de la résine de cannabis, en revanche, est en légère augmentation passant de 6 € en 2018 à 6,5 € en 2019 (Gérome et al. 2018).

La teneur moyenne de la résine de cannabis saisie (données issues du fichier STUPS[®]) est en légère baisse en 2020, 26,7 % contre 28,7 % en 2019. Pour le dispositif SINTES de l'OFDT, la teneur moyenne des échantillons analysés (31) atteint 26 %. Le taux moyen de THC de l'herbe est également en diminution et s'établit à 13 % en 2020 contre 13,5 % en 2019 (INPS 2019).

Sur les évolutions du marché de cannabis :

Le laboratoire central des douanes a noté une augmentation de 38 % de leurs saisies sur le cannabis, dû essentiellement aux produits dérivés dit de « bien-être » (huile, gomme, etc.). Alors que ce phénomène était perçu en Union Européenne depuis presque deux ans (EMCDDA 2020), c'est en 2020 que ce phénomène devient autant remarquable en France. La situation légale du CBD dans le pays a pu freiner son développement (Voir T.3.1 des workbooks « Politique et stratégie nationale » et « Cadre légal » 2021).

On note également comme autres modifications :

- Depuis fin 2020, il y a le développement d'une offre de résines concentrées, rapportée par les sites de Rennes, Lyon et les forums de discussions en ligne. Plus que de variétés avec un fort taux de THC, il est davantage question de résines obtenues avec des passages répétés dans plusieurs tamis, de plus en plus fins, ou bien de techniques artisanales permettant d'extraire un maximum de THC (Ice-O-lator, Rosin, 3x...). Cette offre est proposée à des prix supérieurs au marché classique de la résine.
- Il est à noter la circulation d'herbe avec de faibles taux (voire inexistant) de THC. Au sein de cette catégorie, on en distingue deux types, l'une qui concerne des plants de cannabis d'une variété propice au CBD, avec des taux relativement élevés pour ce dernier, et une autre avec pratiquement aucun phytocannabinoïdes présents. Plusieurs hypothèses sont envisagées pour expliquer la circulation de cette herbe :
 - o Une part des saisies d'herbe dites CBD se fait à proximité de la Suisse et pourrait provenir du marché de cette dernière, elle pourrait correspondre à des cultures qui se sont avérées avoir un taux de THC supérieur ou égal à 1 %, qui correspond au seuil d'illégalité du produit en Suisse (où le taux légal de THC doit être strictement inférieur à 1 %).
 - o Le marché d'herbe en provenance de l'Albanie pourrait aussi participer à cette offre, sans distinction sur les taux de cannabinoïdes.
 - o Une part de ces herbes à faible taux pourrait aussi être issue du développement sur le territoire français de produits obtenus par extraction (soit des produits de type BHO (Butane Hash Oil) générant de la wax, shatter, ou résines fortement dosées, encore peu observés en France. Une fois que les têtes de la plante ont été traversées par la substance utilisée pour l'extraction, elles peuvent continuer d'apparaître comme visuellement intactes.

- Enfin, la circulation d'une herbe avec un faible taux de cannabinoïdes naturels et contenant des cannabinoïdes de synthèse est également observée, le plus souvent le MDMB-4en-PINACA. Bien que ce produit soit identifié sur plusieurs régions début 2021 (Detrez 2020), il est en priorité concentré sur le pourtour du bassin du Rhône.

Cocaïne

D'après l'OFAST, le prix du gramme de chlorhydrate de cocaïne en 2020 s'élève à 66 € contre 67 € en 2019 et 70 € en 2017/2018. Pour TREND, en 2019, il tourne autour de 70 € contre 71,5 € en 2018.

La teneur moyenne des saisies (marchés au détail, semi gros, gros) est de 65,82 % en 2019, en légère diminution par rapport à 2018 (66,31 %) avec un taux maximum de 100 % (INPS 2019). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 g) en 2019 était de 60,3 %. Ces données sont comparables à celles des échantillons (127 échantillons, 106 quantifications) envoyés à SINTES : 67,1 % à ceci près que ceux-ci constituent plutôt un reflet du marché de détail. En 2020, la teneur moyenne des échantillons analysés par le Service national de police scientifique s'élève à 63,5 % contre 66 % en 2019 (SNPS 2021).

Héroïne

D'après l'OFAST, en 2020, le prix médian du gramme d'héroïne brune tourne autour de 33 €. En 2019, les données TREND font état d'un prix moyen tournant autour de 40 €.

La teneur moyenne des saisies d'héroïne brune en 2020, à savoir 20,3 % est en augmentation par rapport à 2019 (19,5 %). C'est le plus fort taux enregistré depuis 10 ans (INPS 2019). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 g) en 2019 était de 21,9 %. Les collectes réalisées via le dispositif SINTES avaient une teneur moyenne de 21,4 % (70 échantillons dont 58 quantifications) contre 13,5 % en 2019.

MDMA/ecstasy

Il est nécessaire de distinguer la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2020, selon l'OFAST, le prix médian pour un comprimé d'ecstasy est stable par rapport aux années précédentes, à 10 euros. Ce prix de détail ne traduit cependant pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix du comprimé à 2,5 €. En 2019, d'après le dispositif TREND, le prix moyen d'un comprimé d'ecstasy s'élève à 10 €, tandis que celui du gramme de MDMA atteint près de 47,5 €, soit son niveau le plus bas depuis 2010.

On observe une très forte hausse des quantités de MDMA au sein des comprimés d'ecstasy collectés via le dispositif SINTES en 2018. Alors que la quantité totale de MDMA dans un comprimé était de 89 mg en moyenne en 2017, les échantillons collectés en 2018 contenaient en moyenne 185 mg de produit actif avec une teneur maximale à 275 mg (16 échantillons dont 13 quantifications). Pour les formes poudre ou cristaux, la teneur moyenne observée était quant à elle en baisse, passant de 78 % en 2017 à 64 % en 2018 (faible nombre d'échantillons : 7 dont 6 quantifications). Les données obtenues via les saisies analysées par le Service national de police scientifique en 2020 donnent une teneur moyenne des comprimés de MDMA s'élevant à 33,3%, le même niveau qu'en 2019 (SNPS 2021).

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

En 2020, l'OFDT ne dispose exceptionnellement pas des chiffres de la police nationale et de la gendarmerie. Le nombre de saisies reste cependant à la hausse, avec 1 666 saisies

ou contrôles¹ liés à 126 NPS différents² (contre 1 255 saisies et contrôles en 2019 pour 111 NPS).

Le trio de tête des familles les plus souvent observées est légèrement modifié. Si les cathinones reste les plus représentées (485 saisies portant sur 27 molécules), les cannabinoïdes repassent devant les arylcyclohexylamines, ce qui n'était plus le cas depuis 2015 (respectivement 471 saisies sur 25 molécules et 334 saisies devant 7 molécules).

La kétamine (303 saisies, 728 kilos), la 3-MMC (305 saisies pour 5 kilos), et la DMT (29 saisies pour 24,5 kilos) restent dans les 10 substances les plus saisies depuis 2014. La 4-MEC disparaît du classement et d'autres molécules apparaissent pour la première fois, ou réapparaissent comme le GHB (33 saisies, pour 5 litres), le JWH-210 (223 saisies, 16 kilos) et le 2C-B (32 saisies pour 2 022 comprimés).

Le classement de tête entre les substances les plus souvent saisies présente quelques discordances avec celui des substances saisies dans les plus gros volumes, c'est le cas pour des NPS au sens strict, comme la 3-CMC (28 saisies, 9 kilos), l'euthylone (12 saisies 3,7 kilos), l'alpha-PHP (14 saisies 3,1 kilos) et le MDMB-4en-PINACA (14 saisies 2,7 kilos) un cannabinoïde particulièrement impliqué cette année dans des signaux importants sur le territoire (Voir A T.1.2.4 du workbook « Usages » 2021).

Le classement est aussi rendu malaisé par la forme « comprimé », très présente en 2020 (celle-ci est alors comptabilisé en unités et non en kilo), comme c'est le cas pour le 2C-B, mais aussi le 1cP-LSD (12 saisies, 307 unités), la 3-MMC à nouveau (22 saisies, 250 unités), ou la méthadrone (la 4-MMC, 203 unités en 1 saisie) – qui n'est pratiquement plus observée depuis plusieurs années.

Ce sont surtout des médicaments (par ailleurs suivis par l'EMCDDA), comme la prométhazine (utilisée pour la confection du « lean »), des NPS dérivés de médicaments, comme le flualprazolam (dérivé de la benzodiazépine alprazolam, légalement commercialisée), ou bien des médicaments sans autorisation de mise sur le marché (tel que le carisoprodol), qui changent considérablement la nature des saisies les plus importantes en termes de quantités (Voir T3).

T1.2. Drug related crime

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

T1.2.1. Please comment on drug law offences data.

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

En 2020, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est d'environ 131 400. En dehors de ces infractions pour usage (80 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause près de 15 000 personnes pour usage-revente et le même nombre pour trafic-revente sans usage de stupéfiants. En 2010, dernière année pour laquelle on dispose du détail par produit, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

¹ Une substance, lorsqu'elle n'est pas classée comme stupéfiant, peut malgré tout être retirée du fret postal/express afin d'en limiter sa diffusion. Dans ce cas l'acte est considéré comme un contrôle et n'est pas comptabilisé dans les saisies.

² Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des nouvelles substances psychoactives (NSP) au sens de l'EMCDDA. Elles incluent toutefois des produits qui sont anciens et correspondent mal à l'idée de « nouveauté » présente dans la définition européenne, tels que la kétamine, la DMT ou le GBL.

En 2018, selon le ministère de la Justice, les condamnations prononcées pour ILS en infraction principale (unique ou multiple) représentent 12 % de l'ensemble de celles inscrites au casier judiciaire, soit environ 66 800. Ces délits se répartissent ainsi : usage illicite (52 %), détention-acquisition (44 %), offre et cession (2,4 %), commerce-transport (0,7 %), import-export (53 cas), aide à l'usage par autrui (52 cas) et autres ILS (228 cas). Le recours aux peines d'emprisonnement est majoritaire dans la réponse donnée aux infractions de détention-acquisition (85 %) alors que celles d'usage sont sanctionnées principalement par des amendes (72 %). Le nombre de compositions pénales effectuées en 2019 s'élèvent à 7 766 (Obradovic *et al.* 2021).

T1.2.2. *Optional. If possible, summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).*

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux ne représente que 16 % des délits de la circulation routière, mais son volume a presque doublé entre 2013 (22 162) et 2018 (40 170). À titre de comparaison, en 2018, le contentieux relatif à l'alcool au volant représente 42 % des délits de la circulation routière.

En 2019, le montant des avoirs criminels appréhendés dans le cadre d'infractions à la législation sur les stupéfiants s'élevait à près de 78,5 millions d'euros contre près de 63 millions d'euros en 2018.

Le montant du Fonds de concours, composé du produit des cessions de biens confisqués dans le cadre des procédures pénales d'affaires de stupéfiants s'élève à 19,8 millions d'euros en 2020.

Depuis mars 2021, le ministère de la justice a déployé des antennes territoriales de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) à Lyon et Marseille pour en renforcer l'efficacité.

T1.3. Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

T1.3.1. Please comment on drug supply reduction activities within your country. Please structure your response in terms of:

- a) the key priorities of supply reduction
- b) areas of activity of supply reduction
- c) organisational structures/co-ordinating bodies

Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 (voir T.1.1.1 du workbook « Politique et stratégie nationale » 2018) comprend un axe fort relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la coordination des services qui luttent contre le trafic de drogues
- Diversifier les stratégies de lutte contre le trafic en renforçant notamment les capacités d'analyse criminelle des services de la police judiciaire
- Renforcer la coopération internationale
- Renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et les sanctions patrimoniales des enquêtes judiciaires
- Développer la prévention notamment auprès des jeunes afin d'éviter l'entrée dans les trafics (Gandilhon 2016).

Concernant l'aspect opérationnel, compte tenu de la nature du marché des drogues en France, les services d'application de la loi sont focalisés sur le démantèlement des structures criminelles importatrices de résine de cannabis et de cocaïne. Une des principales priorités de la France est de couper les routes du trafic international de cannabis et de cocaïne en Méditerranée et dans la mer des Antilles. Pour ce faire, elle participe à des structures internationales de coopération comme le MAOC-N (*Maritime Analysis and Operation Center for Narcotics*) et le CECLAD-M (Centre de coordination pour la lutte anti-drogues en Méditerranée).

Dans la mer des Antilles, le gouvernement français a créé en 2004 l'antenne « Caraïbe » de l'OCRTIS, laquelle est installée à Fort-de-France. Elle a été remplacée en 2020 par une antenne OFAST. Il s'agit, comme son homologue métropolitain, d'une structure interministérielle, comprenant des représentants de la gendarmerie, de la Marine nationale, des douanes et de la police, ainsi que des officiers de liaison espagnols. L'antenne collabore aussi avec d'autres structures de lutte contre le trafic, notamment le JIATF-S (*Joint Inter-Agency Task Force South*), une entité interministérielle nord-américaine de lutte contre le trafic dont le champ d'activité couvre entre autres la mer des Antilles.

Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), basé à Fort-de-France, ancien Groupement d'intérêt public (GIP) de la MILDECA a également été rattaché à l'OFAST en 2020.

Compte tenu de la nature essentiellement maritime du trafic, la Marine nationale est le bras armé opérationnel majeur pour les opérations en haute mer.

En mars 2019, afin de faire face à la forte augmentation des trafics de cocaïne en provenance de la Guyane, les ministres de la justice, des outre-mer, de la santé, de l'intérieur ainsi que le directeur général des douanes ont signé un protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane. Ce protocole a pour objectif de renforcer et mieux coordonner les efforts des services de tous les ministères signataires, tant en métropole qu'en Guyane. Le protocole prévoit notamment la création en septembre 2019 d'une antenne OCRTIS à l'aéroport d'Orly, le renforcement des effectifs douaniers à l'aéroport d'Orly affectés au contrôle des passeurs en provenance de Guyane, le renforcement des effectifs de la brigade de recherches de gendarmerie à Saint-Laurent du Maroni, la création de nouvelles chambres d'hôpital à Cayenne permettant de doubler la prise en charge du nombre de mules *in corpore* et plus globalement, le renforcement et l'intensification du ciblage et des contrôles en Guyane et en métropole. Ce plan d'action a été intégré au titre de la mesure n°20 du plan interministériel de lutte contre les stupéfiants présenté le 17 septembre 2019, mesure pilotée par le ministère de la justice. Un bilan semestriel est établi afin de mesurer les progrès accomplis et de décider les modalités de sa poursuite. Le premier semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée au coronavirus et la baisse drastique du trafic aérien entre la Guyane et la métropole à partir du mois de mars. Le plan d'action devrait être prolongé au second semestre, permettant notamment d'évaluer l'impact de la mise en place de scanners à ondes millimétriques à l'aéroport de Cayenne dans un contexte de reprise progressive du trafic aérien.

L'autre axe de la lutte contre le trafic de drogues est la saisie et la confiscation des avoirs criminels accumulés par les trafiquants et, à cette fin, la France, depuis 2010, s'est dotée d'une Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), une structure ayant pour mission d'aider les magistrats à lutter efficacement contre l'économie souterraine.

T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

- T2.1. For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short-term trends (5 years) and/or long-term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:
- seizures (by weight bin if possible)
 - price (wholesale and retail if possible)
 - purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Depuis 20 ans, l'offre de drogues en France connaît de fortes mutations par la grande diversification des produits proposés et par un contexte beaucoup plus concurrentiel. Cela entraîne une hétérogénéité croissante des acteurs investis dans l'offre, tandis que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) favorise un renouvellement des formes d'organisations des réseaux et de nouvelles relations avec les usagers.

Le niveau des saisies montre que les quantités interceptées ont fortement augmenté depuis une vingtaine d'années même si les rythmes de progression diffèrent selon les substances.

Tableau 1 : Quantités annuelles moyennes saisies en France par décennies (OFDT/OFAST)

	1991-2000	2001-2010	2011-2019
Cocaïne (kg)	1 841	5 387	10 883
Héroïne (kg)	446	738	876
Ecstasy (comprimés)	657 220	1 254 725	1 202 812
Cannabis (herbe + résine) (kg)	49 175	69 577	77 084
Ratio herbe/cannabis (%)	5,5 %	5,6 %	20 %
Résine de cannabis (kg)	46 465	65 642	61 685

Plusieurs phénomènes expliquent le recours plus visible aux NTIC depuis une décennie. D'une part, les politiques de rénovation urbaine dans certains quartiers périphériques des grandes métropoles ont visé non seulement à rénover le bâti, mais aussi à réduire les zones de deal. Ces évolutions ont conduit de nombreux réseaux à se constituer des fichiers clientèle afin de garder le contact avec les usagers et assurer ainsi la pérennité du deal. Les livraisons à domicile se sont également développées, avec notamment des « cocaïne call centre » ou/et des centrales d'achat. Dans la région parisienne, le phénomène s'est beaucoup développé en Seine-Saint-Denis où la brigade des stupéfiants démantèle chaque année plusieurs dizaines de centrales d'achat. Leur activité ne se limitent pas seulement à la cocaïne. Du cannabis (sous sa forme résine ou herbe) et de l'ecstasy peuvent être aussi proposés. La plupart de ces centrales sont le prolongement des activités des trafics de « cités », lesquelles s'adaptent clairement aux besoins de la clientèle des centres-villes dans le cadre d'un marché plus concurrentiel. Le phénomène se développe dans la plupart des métropoles françaises. Outre les livraisons à domicile, le recours à l'internet favorise le trafic par voie postale. Plus récemment, le démantèlement de plateformes de vente francophones ou internationales a aussi démontré la pérennisation de ce marché. En France, les opérations sur Internet sont menées par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) en collaboration avec l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'Information et de la communication (OCLCTIC) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Cela ne concerne pas que les NPS, mais touche également des substances comme la cocaïne, la MDMA/ecstasy, l'héroïne, voire la méthamphétamine (Cadet-Taïrou *et al.* 2015).

Le développement de la revente à domicile ou le recours à Internet ne signifient pas la fin du modèle traditionnel de revente directe implanté dans les quartiers populaires. Celui-ci ne cesse

de s'adapter aux aspirations et aux profils changeants des consommateurs. Ainsi, le modèle mono-produit est en voie de disparition. Même si certains trafiquants restent encore focalisés sur la résine de cannabis, le passage à une offre multi produits fondées sur deux produits majoritaires, la résine de cannabis et la cocaïne de plus en plus systématiquement associés, se traduit par :

- l'*externalisation* de certaines fonctions comme le convoyage de produits, de plus en plus réservé à des équipes spécialisées ;
- la démultiplication des lieux de stockage, voire du *zéro stock*, destiné à la fois à surmonter les problèmes de stockage et à amortir l'effet des grosses saisies ;
- la *flexibilisation* du travail par le recours au travail à la journée ou encore au travail posté quand le lieu de revente est ouvert 24h/24 et que les vendeurs se relaient. Pour ce faire, les réseaux n'ont qu'à puiser dans le vivier important des jeunes précaires, issus parfois de l'immigration la plus récente, qui vivent à la périphérie des métropoles. Les sites TREND de Lille, Paris et Rennes insistent sur le recrutement de mineurs en situation de déscolarisation. Une autre stratégie des trafiquants consiste à recruter des personnes ne vivant pas sur les lieux de revente proprement dits qu'ils embauchent en utilisant des applications de messagerie instantanée.

Cannabis

À l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le marché du cannabis en France est en mutation avec une part de plus en plus importante de l'herbe dans les consommations et l'offre, l'Espagne étant devenue un producteur majeur d'herbe de cannabis. Ainsi, en 2019 près de 90 % de l'herbe saisie en France provenait d'Espagne. La crise du Covid-19 a semble-t-il encore accéléré les tendances avec la pénurie de résine de cannabis constatée par les services de l'application de la loi pendant le premier semestre 2020 et l'afflux d'herbe de cannabis en provenance d'Espagne. Ainsi en 2020, les saisies de résine de cannabis ont diminué de plus de 32 %, tandis que celles d'herbe progressaient de 54 % pour atteindre avec 46 tonnes un niveau sans précédent après le record de près de 30 tonnes atteint en 2018. L'herbe représente en 2020, même si ce niveau est largement le produit des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, près de 48 % des saisies totales de cannabis contre 6 % en 2012.

La fermeture des frontières du Maroc pendant une bonne partie de l'année 2020 et celle entre l'Espagne et la France ont visiblement compliqué les activités des réseaux de trafic de résine de cannabis. Ainsi, les saisies de cannabis sur le marché français ont chuté de près de 50 % en mars et en avril 2020 (5,6 tonnes) par rapport à la même période de l'année précédente (11 tonnes).

Certains points de vente dits « de cités », dépendants d'une alimentation à flux tendus, qui selon certaines estimations policières ne leur laissent qu'une autonomie d'une dizaine de jours (OFAST 2020), se sont trouvés rapidement à court de produit. Une situation aggravée par le fait que, pendant les jours précédant la mise en place du confinement, le 15 mars 2020, beaucoup de consommateurs s'étaient présentés sur les points de vente afin de constituer des stocks (OFAST 2020). Les observations menées dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT dans les grandes métropoles françaises ont largement confirmé ce constat (Gérome and Gandilhon 2020a). Ainsi, dès la semaine qui a suivi la mise en place du premier confinement, certains sites du dispositif comme Lille, Paris, Marseille ont fait état d'une baisse plus ou moins importante de la fréquentation des zones de revente de drogues et d'une nette diminution de l'activité des trafics sans que celle-ci s'éteigne complètement.

En matière d'offre, la pénurie s'est traduite dès la fin du mois de mars par des hausses du prix de gros et de détail de la résine de cannabis de + 40 à + 60 % au kilogramme (OFAST 2020). Ainsi, dans la région parisienne, le site TREND a fait état, dans certaines cités des Yvelines, d'un doublement des prix de la résine de cannabis, tandis qu'à Paris celle-ci devenait plus onéreuse que l'herbe. Dans la région toulousaine et lyonnaise, les prix de détail ont fortement

augmenté entre 50 % et 300 %. La stabilité des prix observée sur certains points de vente ne signifiait pas pour autant un fonctionnement normal du marché. Ainsi, à Marseille, à Rennes ou à Toulouse, une forme de rationnement était à l'œuvre, puisque les quantités servies, pour un prix similaire à celui d'avant le confinement, étaient moindres.

Dans ce contexte tendu, l'herbe de cannabis, dont la consommation a beaucoup augmenté ces dernières années en France (Gandilhon *et al.* 2019) n'a pu constituer, hormis peut-être dans le nord de la France où une cannabiculture industrielle s'est développée, une alternative réelle à la pénurie de résine de cannabis. En revanche, la levée du premier confinement a donné lieu à une forte reprise du trafic entre l'Espagne et la France illustrée par des saisies qui ont atteint un niveau record en 2020 (OFAST 2020).

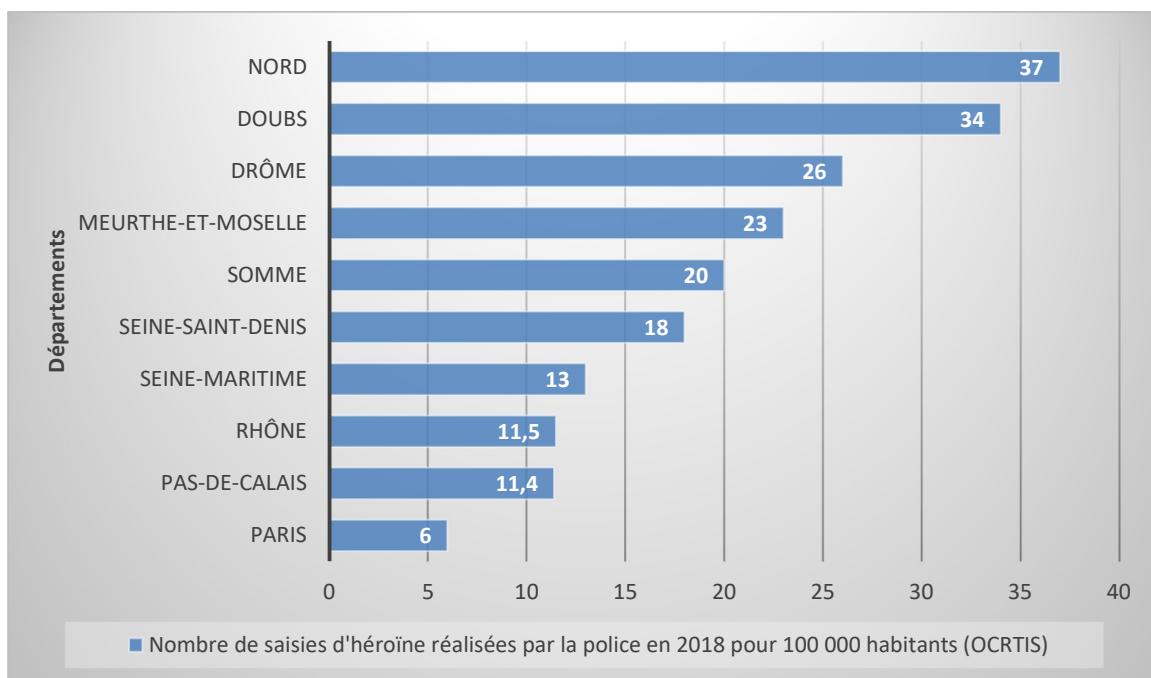
Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années et une croissance de l'offre plus récente, est très dynamique. En 2020, les mesures de confinement ont affecté le fonctionnement du marché, avec l'interdiction des événements festifs, la suspension des lignes aériennes avec la Guyane et la fermeture des frontières avec la Belgique (rendant plus difficile pour les filières traquantes de s'approvisionner aux Pays-Bas où se situe le principal marché de gros de la cocaïne en Europe occidentale). Lors du premier confinement, en avril 2020, les saisies de cocaïne ont chuté de 93 % par rapport au même mois de l'année 2019 (OFAST 2021a). Dès lors, les tensions en matière d'approvisionnement ont entraîné des hausses de prix dans toutes les régions, hormis dans le nord de la France où le marché lillois a pu continuer à être partiellement approvisionné depuis les Pays-Bas. À Bordeaux et à Rennes, le prix le plus courant est passé de 60/70 euros à 80/100 euros, tandis qu'à Lyon, les augmentations étaient un peu plus significatives, le prix du gramme au détail passant dans certaines cités de 60/70 euros à 80/90 euros voire 100 euros (Gérome and Gandilhon 2020b). Cependant, l'absence de données relatives aux teneurs des produits qui circulaient ne permet pas pour le moment d'apprécier complètement l'état réel de l'offre de cocaïne.

En 2020, pour la troisième année consécutive, les saisies de cocaïne sont en baisse avec plus de 13 tonnes contre 15,7 tonnes en 2019 et 16,4 en 2018 (OFAST 2021b). Ce niveau reste toutefois très au-dessus du niveau moyen observé entre 2011 et 2019 soit 10,8 tonnes. En 2018, les saisies de crack ont atteint avec plus de 20 kg un de leurs plus hauts niveaux. Le trafic de ce produit est localisé pour l'essentiel à Paris et dans la région parisienne. La fabrication du crack et sa revente sont assurées par des petites filières originaires du Sénégal et présentes sur ce marché depuis une trentaine d'années. La cocaïne qui alimente ses réseaux proviendrait majoritairement d'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire de mules empruntant le vecteur aérien commercial. Émergerait aussi une filière d'approvisionnement en provenance de la Guyane (Cadet-Taïrou *et al.* 2021).

Héroïne

Le marché de l'héroïne, si l'on se réfère à la proportion des usagers dans l'année dans la population des 18-64 ans, est beaucoup plus restreint que celui de la cocaïne (0,2 % pour l'héroïne vs 1,6 % pour la cocaïne). Il est toutefois l'un des plus importants d'Europe occidentale. En matière de disponibilité, l'OCRTIS notait une progression de la présence d'héroïne sur le territoire ces dernières années tout en soulignant les grandes disparités régionales en la matière. Ainsi, du fait de la proximité des Pays-Bas et de la Belgique, le nord (Nord-Pas-de-Calais, Somme) et l'est de la France (Doubs, Meurthe-et-Moselle) sont très affectés. Il semble en 2018 que la métropole lilloise ait connu une aggravation des phénomènes de trafic et qu'elle tende à devenir un pôle national de revente de l'héroïne en gros pour les filières françaises. Celles-ci, quand elles sont localisées dans le sud du pays, auraient tendance à délaisser l'Espagne pour privilégier le nord de la France.



Le dispositif TREND de l'OFDT, via son réseau de sites, signalait en 2018 l'apparition à Bordeaux et à Toulouse de points de vente d'héroïne, tandis que le site de Lyon confirme l'ancrage des réseaux albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Drôme, Rhône).

En 2020, lors du premier confinement, le marché semble avoir été profondément affecté par la fermeture des frontières extérieures comme intérieures de l'Union européenne dans un contexte où l'Iran et la Turquie (étapes obligées dans la circulation de l'héroïne produite en Afghanistan) avaient fermé, eux aussi, leurs frontières. Comparé aux saisies d'avril 2019, celles intervenues le même mois en 2020 ont chuté de 92 % (OFAST 2021b). Comme pour la cocaïne, les difficultés d'accès au marché de redistribution secondaire que constitue les Pays-Bas pour les groupes criminels et les petits réseaux d'usagers-revendeurs ont provoqué (hormis peut-être dans la région lilloise) des tensions sur le marché en termes de disponibilité, lesquelles se sont manifestées par des hausses de prix plus ou moins importantes. En moyenne les prix de l'héroïne au détail ont augmenté, selon l'OFAST de + 30 % (OFAST 2021b).

La forte reprise du marché à la fin du premier confinement, exprimé par un décuplement des saisies entre mai et novembre, a permis d'enregistrer le plus haut niveau de saisies jamais enregistrées en France soit 1,1 tonne. La pureté moyenne du produit, mesurée par les échantillons analysés par le Service national de police scientifique en 2020, est la plus élevée depuis 10 ans.

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. On note toutefois depuis quelques années une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations (moins de 25 ans) fréquentant l'espace festif ; un phénomène qui transcende aussi bien les affiliations culturelles que les classes sociales. Par ailleurs, après des années de reflux, l'usage de comprimés a fait un retour prononcé dans l'espace festif, qu'il relève du secteur commercial (clubs, discothèques) ou du milieu alternatif (free parties, teknivals, etc.). Ce retour est accompagné d'une véritable stratégie marketing de la part des producteurs, avec des comprimés plus gros, plus dosés et en trois dimensions (3D). Bien qu'une légère augmentation du taux moyen de MDMA par comprimé soit constatée, c'est surtout la masse croissante des comprimés depuis 2013 (passée de 279 mg à 316 mg en 2015) qui entraîne de fait une hausse de la quantité de MDMA par comprimé (128 mg contre 83 mg en 2013).

En outre, l'offre s'est organisée grâce à des micro-réseaux d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent en Belgique et aux Pays-Bas, où sont installées la plupart des unités de production européenne. Le niveau élevé des saisies de comprimés d'ecstasy en 2017 (voir tableau 2) atteste bien du dynamisme de ce marché dont la forte demande maintient le prix du comprimé à un niveau élevé (à l'inverse de la forme « cristal », dont le prix au gramme est plutôt en diminution depuis 2010).

La méthamphétamine est quant à elle très peu disponible sur le marché hexagonal français faute d'une offre structurée. Elle circule dans des milieux sociaux extrêmement restreints. En 2014 et 2015, toutefois, ce produit a été identifié dans la région de Bordeaux (Aquitaine) via le dispositif SINTES. Il provenait, selon les déclarations des usagers, d'achats sur le *deep web*, où il est négocié entre 20 et 30 euros en gélules et entre 80 et 120 euros au gramme.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Le nombre d'identifications de nouvelles molécules est stable entre 2019 et 2020, alors qu'il était en diminution drastique depuis 2014, année de son maximum (57 identifications contre 16 en 2018). Ainsi, 23 nouvelles molécules ont été identifiées en 2020 (25 en 2019), avec une sur-représentation classique des cathinones, des cannabinoïdes et des NPS hallucinogènes (indolalkylamines, arylxyclohexylamines, autres...).

Si en termes de volumes, que ce soit en kilos, en litre ou en unités, les produits les plus importants restent la DMT, la kétamine, le GHB, le 2C-B, la 3-MMC et le JWH-210 (produit dont la récurrence de visibilité depuis 4 ans est d'autant plus remarquable, qu'il n'est pas mis en évidence par la suite sur le territoire) ; le classement usuel est fortement modifié par les substances médicamenteuses notamment, comme le Gabapentin, le Prégabaline, etc. (Voir section T3. New developments).

Tableau 2 : Quantités de drogues saisies (en kg) entre 2017 et 2020 et évolution 2019-2020 (en %)

Drogues saisies	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020(%)
Cannabis : résine	67 359	85 354	74 340	50 248	- 32
Cannabis : herbe	20 220	29 800	29 952	46 277	+ 54,5
Cannabis : pieds	137 074	138 561	183 034	115 365	- 37
Héroïne	658	1 100	1 073	1 132	+ 5,5
Cocaïne	17 500	16 400	15 761	13 145	- 16,6
Crack	nd	20	nd	nd	
Amphétamines	238	208	nd	nd	
Méthamphétamines	122	126	nd	nd	
Ecstasy (comprimés)	1 130 839	nd	1 699 848	1 227 876	- 27,8
LSD (buvards)	794	2 979	nd	nd	
Kétamine	277	249	nd	nd	

Source : OSIRIS (OCRTIS-OFAST)

nd : non disponible

Tableau 3 : Évolution des prix médians de détail depuis 2000 (en euros)

	TREND*				OCRTIS**		
	2000***	2017	2018	2019	2017-2018	2019	2020
Héroïne	76	40	40	40	35	30	33
Cocaïne	108	78	71,5	70	70	65	70
Ecstasy (comprimés)	19	10	10	10	10	10	10
Résine de cannabis	nd	5,5	6	6,5	7	8	8
Herbe de cannabis	nd	10	9,5	9,5	10	9	10
Amphétamines	19	15	12	15	15	15	15
LSD (buvard)	8,5	10	nd	nd	10	10	10

Source : * Données ethnographiques TREND / ** Baromètre prix OCRTIS/OFAST / *** Les prix affichés pour l'année 2000 ont été convertis en euros constants (2017) / nd : non disponible

T2.2. *Optional. Please comment on the possible explanations of long-term trends and short-term trends in any other drug market data that you consider important.*

La diffusion d'e-liquides contenant des cannabinoïdes de synthèse, décrite dans les précédents rapports (voir T.2.2 du workbook « Marchés et criminalité » 2020) et également abordée dans la partie « Usages » de ce rapport annuel, se poursuit depuis 2018, pour concerner maintenant le sud du pays. Elle se fait davantage à bas bruit, perceptible à travers des affaires policières ou des collectes SINTES, plutôt que, comme c'était le cas précédemment, par les agences locales de santé.

Leur nombre en 2020 est sans doute largement sous-estimé, car le caractère en général bénin des symptômes conduit les professionnels encadrant les jeunes ou les professionnels de santé les recevant à ne pas investiguer plus avant, ni à supposer la prise de cannabinoïdes de synthèse. Des faits similaires, également documentés à différents degrés, ont été reportés aux États-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne.

Le département français de Mayotte situé dans l'Océan indien se caractérise lui aussi avec une pratique particulière de consommation des cannabinoïdes de synthèse (Cadet-Taïrou and Gandilhon 2018). Depuis 2011, en effet, un nouveau produit dénommé localement la « chimique » (mélange de cannabinoïdes de synthèse, de tabac et d'alcool) a fait une apparition sur le marché de rue et touche massivement des hommes jeunes et précaires. Dans un contexte où Mayotte était plutôt épargnée par les réseaux criminels traditionnels du fait d'un positionnement géographique à l'écart des grandes routes de trafic, Internet a permis de pallier cet isolement.

T2.3. *Please comment on the possible explanations of short- and/or long-term trends in the following drug law offences data:*

- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
- possession/use

Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.4. *Optional. Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.*

En matière de stupéfiants, la lutte contre la demande est une dimension importante de l'activité des forces de l'ordre. Ainsi, la plupart des personnes mises en cause sont des consommateurs, majoritairement de cannabis (à titre indicatif, le volume d'interpellations représente aujourd'hui moins de 4 % du nombre estimé des usagers actuels de cannabis). Entre 2010 et 2020, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est passé de près de 138 000 à 131 000. Ainsi, dans la période récente, les interpellations d'usagers connaissent une tendance décroissante (- 4 % par an en moyenne entre 2014 et 2020). L'usage de stupéfiants fait partie des délits particulièrement sensibles à l'intensité du travail policier, puisqu'il constitue une infraction « révélée » par l'action des services de police. Cette évolution peut être mise en relation avec l'abandon officiel de la « politique du chiffre » (à partir de 2013) à l'œuvre dans les commissariats afin de satisfaire des objectifs de performance. La mise en application progressive de l'amende forfaitaire délictuelle dans le courant 2020 peut également constituer un élément d'explication du phénomène pour l'année passée (Obradovic et al. 2021).

T2.5. Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**.

T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here. If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

T3.1. Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

En 2020, le marché des drogues illicites en France a connu des évolutions contrastées du fait des mesures prises par l'État et l'Union européenne pour contenir l'épidémie de Covid-19. L'impact le plus visible a eu lieu pendant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 pendant lequel les saisies des principaux produits stupéfiants (résine, herbe, cocaïne, héroïne) ont fortement chuté par rapport au mois de mars-avril 2019 (OFAST 2020). Dans un bilan publié le 15 juin 2020, l'OFAST estimait sur la base d'indicateurs quantitatifs (saisies, interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants) et qualitatifs (estimations régionales) que les activités liées aux trafics avaient chuté environ de 30 à 40 % (OFAST 2021b). Dès le mois de mai 2020, le marché des stupéfiants reprenaient avec une forte augmentation des saisies en France par rapport au même mois de l'année 2019. Le second confinement du 29 octobre au 1^{er} décembre 2020, moins rigoureux que le premier, semble avoir moins affecté le marché.

Au final, en 2020, les saisies de drogues illicites sont restées à un niveau très élevé hormis pour la résine de cannabis. Le trafic semble, outre la mobilisation de la police espagnole, en effet avoir le plus pâti des fermetures de frontières entre le Maroc et l'Union européenne.

En revanche, les saisies d'herbe de cannabis et d'héroïne ont atteint des niveaux sans précédent en France, tandis que celles de cocaïne restaient élevées. Le principal enseignement de cette séquence particulière, au vu des observations des services de l'application de loi et du dispositif TREND, réside dans la grande faculté d'adaptation de certains trafiquants exprimée par l'accélération du développement des phénomènes de livraison de drogues illicites à domicile, même si le phénomène est difficile à quantifier.

L'année 2020 a été marqué par un renforcement de l'attention portée au design et l'attractivité esthétique des objets qui entourent la pratique de l'inhalation, ou de l'achat de cannabis, avec notamment la vente de résine ou d'herbe dans des pochons hermétiques très colorés. Cette tendance a été observée dès 2010-2011 sur des sites en ligne, le plus souvent anglo-saxons et proposant des cannabinoïdes de synthèse, mais les premières reventes sur le marché physique utilisant ce mode de présentation ne sont remontées à l'OFDT qu'en septembre 2020, suite aux messages d'associations de consommateurs concernant la revente possible d'herbes adulterées avec des cannabinoïdes de synthèse. Les pochons français sont désignés d'après des visuels utilisés par des groupes de rap parmi les plus connus du pays (PLN, KTM, Jul...). D'autres produits sont aussi proposés, comme des stickers portant le nom de spécialités et qui sont collés dans la rue pour signaler des points de vente.

Les médicaments ou des substances proches (molécules dérivées, substances ayant perdu son AMM, ou en disposant d'une ailleurs qu'en France) et suivis ou non dans le cadre de l'EDND, ont fait l'objet d'un nombre inhabituel de saisies en 2020, à ce titre, ces saisies ont été reportés par les douanes dans le cadre de l'EWS.

Certaines substances sont signalées pour la première fois par les douanes, comme le carisoprodol, un relaxant musculaire dont le métabolite était utilisé officiellement en France pour accompagner les sevrages d'alcool jusqu'en 2012 (48 333 comprimés en 1 saisie).

On note également l'olanzapine, un antipsychotique commercialisé sous la marque Zyprexa en France (690 unités), la prazépam (benzodiazépine, 2 700 unités en une saisie), ainsi que l'oxymorphone, le métabolite de l'oxycodone, qui n'a pas d'autorisation de mise sur le marché en France (260 unités), ou encore l'atomoxétine, auparavant utilisé dans le traitement du trouble du déficit de l'attention et retiré du marché en 2012 (380 unités).

Comme autres médicaments connus et considérés comme nouvelles substances psychoactives par l'EMCDDA (c'est-à-dire des substances dont la consommation à des fins récréatives est constatée, sans que le produit ne soit interdit au niveau international), les molécules les plus remarquables sont le tramadol (13 000 unités en 10 saisies), ou encore la prométhazine, l'antihistaminique utilisé pour fabriquer le mélange dit « Purple Drank » ou « lean ». Elle a été retirée des ventes libres en 2019 et est suivie dans le cadre de l'EDND (1 saisie, 8 828 comprimés). Ces deux substances n'ont pas fait l'objet de tel signalement auparavant dans le cadre de l'EWS.

Cette présence inhabituelle des médicaments, ou assimilés, dans les saisies relevant de l'EWS doit être interprétée avec précaution, car si l'essor des pharmacies en ligne depuis plusieurs années facilitent leur obtention, leur circulation a pu répondre à une demande sporadique, en lien avec le confinement strict de mars à mai 2020. La France était bien le pays de destination de ces saisies, et dans tous les cas, même si les données contextuelles sont manquantes, il est confirmé que la distribution de ces substances se faisait en dehors des cadres légaux de circulation.

Enfin, derniers faits atypiques, 25 kilos de MAPA (méthyl alpha-phénylacétate) ont été saisis en 8 prises différentes (20 kilos avaient pour destination la Belgique). Il s'agit d'un précurseur récent, créé spécifiquement pour la fabrication d'amphétamine et de méthamphétamine, inscrit en novembre 2020 au tableau I de la convention de 1988.

Par ailleurs, 105 kilos de 4-méthylpropiophénone (précurseur non classé, de la 4-MMC, ayant un usage légal par ailleurs) ont été saisis en une seule fois, à destination de l'Ukraine.

NPS sans AMM
(NPS pur, médicaments ayant perdu leur AMM...)

NPS avec AMM

Médicaments ou anciens médicaments non considérés comme NPS

Molécule	Unité de mesure	Nombre de saisie	Quantités
Atomoxetine	unités	1	380
Clonazolam	unités	6	64
Flualprazolam	unités	7	233
4-Fluoromethylphenidate	unités	5	127
x-Fluoromethylphenidate	unités	3	100
3F-Phenmetrazine	unités	3	56
Tianeptine	kg	1	0,108
Bupropion	unités	2	120
Bupropion	kg	1	0,186
Gabapentin	unités	1	120
Gabapentin	kg	1	10,745
Modafinil	unités	3	120
Oxazepam	kg	3	5,2
Phenylpiracetam	unités	1	180
Pregabalin	kg	5	6,759
Promethazine	unités	1	8 828
Tramadol	unités	10	13 000
Zolpidem	unités	11	332
Carisoprodol	unités	1	48 333
Fenproporex	unités	1	400
Methadone	unités	1	70
Methylphenidate	unités	10	1 920
Morphine	unités	1	35
Olanzapine	unités	1	690
Oxymorphone	unités	1	260
Phentermine	unités	2	25
Prazepam	unités	1	2 700
Tapentadol	unités	1	82
Temazepam	unités	1	30

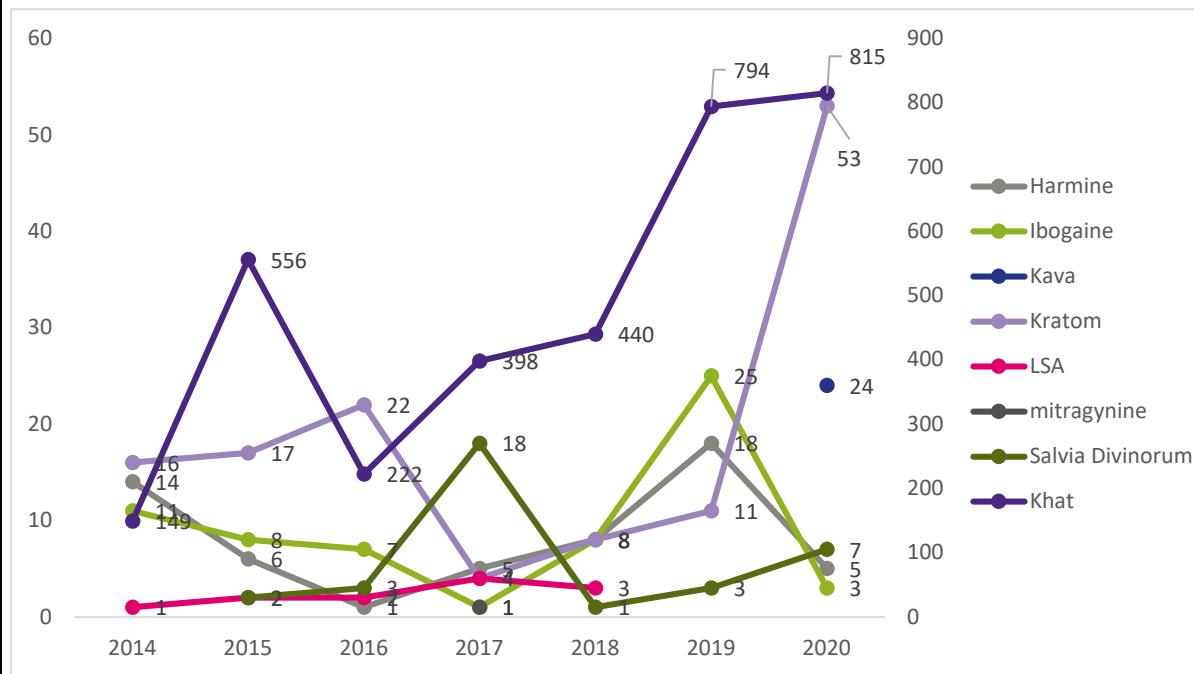
T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

- T4.1. *Optional. Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.*

Il est à noter qu'en 2020 les saisies de plantes considérées par l'EMCDDA comme des Nouvelles substances psychoactive (NSP), non traitées dans ce rapport à la rubrique « Nouveaux produits de synthèse » marquent depuis 2014 une forte progression, essentiellement portée par le Khat. Mais cette année, cette progression est aussi soutenue par 53 saisies de Kratom, un produit classé stupéfiant en 2020, et pour la première fois des saisies de Kava.

Évolution du nombre annuel de saisies de plantes considérées comme nouvelles substances psychoactive (NSP) par l'EMCDDA (Khat, Kratom, LSA...)



Source : Compilation par l'OFDT des données concernant les saisies, telles que transmises par le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et le laboratoire de la police scientifique en charge de la base « STUPS », réunissant les données police et gendarmerie.

En dehors des plantes suivies par l'EMCDDA, il faut aussi noter 119 saisies de la psilocybine et de la psilocine (dont deux saisies sous forme de chocolat), alors que ce n'est qu'en 2016 qu'un nombre équivalent de saisies a été réalisé (environ 133) avec toutefois un volume bien plus important (environ 30 kg contre 6 en 2020).

- T4.2. *Optional. Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.*

En 2019, dans le cadre d'un partenariat avec l'INSERM, et pour le compte de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la MILDECA/Préfecture d'Ile-de-France, l'OFDT a participé à une étude sur le marché du crack en Ile-de-France (Cadet-Taïrou *et al.* 2021).

Le trafic de crack dans la région parisienne est apparu à la fin des années 1980 et a perduré depuis. Une de ses caractéristiques est la continuité des acteurs qui sont au cœur de ce commerce et une hégémonie des réseaux issues du Sénégal. Sans véritable hiérarchie connue, de très petite taille, peu violents, ils exercent un quasi-monopole sur l'offre de crack dans Paris intramuros.

Le second acteur significatif du trafic en Île-de-France relève des réseaux de cités, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis. Si la revente de crack, au regard de la résine de cannabis ou de la cocaïne, y est encore marginale, il est probable qu'elle progresse à l'avenir étant donnée la forte croissance des usages de cocaïne basée depuis dix ans et notamment dans un public plus inséré socialement.

T5. Sources and methodology

The purpose of this section is to collect sources and bibliography for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

T5.1. Please list notable sources for the information provided above.

- Ben Lakhdar, C., Lalam, N., Weinberger, D., Spilka, S. and Janssen, E. (2015). Estimation des marchés des drogues illicites en France : synthèse. Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), Paris. Available: https://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=21396 [accessed 21/07/2021].
- Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2015). Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015) [Psychoactive substance use in France: recent trends (2014-2015)]. Tendances. OFDT (105). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxacvc.pdf> ; <http://en.ofdt.fr/index.php?cID=303> [accessed 21/07/2021].
- Cadet-Taïrou, A. and Gandilhon, M. (2018). L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/rapports-d-etudes/rapports-detudes-ofdt-parus-en-2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/> [accessed 21/07/2021].
- Cadet-Taïrou, A., Jauffret-Roustide, M., Gandilhon, M., Dambélé, S. and Jangal, C. (2021). Synthèse des principaux résultats de l'étude Crack en Île-de-France. Note de résultats d'enquête 2021-03. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxac2b1.pdf> [accessed 15/06/2021].
- Detrez, V. (2020). Circulation d'herbe de cannabis adultérée avec des cannabinoïdes de synthèse. Note SINTES du 19 octobre 2020, mise à jour le 05/02/2021. OFDT, Paris. Available: https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_19102020_Cannabis.pdf [accessed 21/07/2021].
- EMCDDA (2020). Low-THC cannabis products in Europe. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: https://www.emcdda.europa.eu/publications/ad-hoc-publication/low-thc-cannabis-products-europe_en [accessed 21/07/2021].
- Europol (2017). How illegal drugs sustain organised crime in the EU. Available: <https://www.europol.europa.eu/publications-documents/how-illegal-drugs-sustain-organised-crime-in-eu> [accessed 21/07/2021].
- Gandilhon, M. (2014a). Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au cœur du trafic international de cocaïne. Note 2014-9. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxmgu6b.pdf> [accessed 21/07/2021].

- Gandilhon, M. (2014b). Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (7). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmgub.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Gandilhon, M. and Cadet-Taïrou, A. (2015). Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. Tendances. OFDT (104). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgvc.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Gandilhon, M. (2016). Les jeunes dans les trafics de drogues illicites. In: Beck, F. (Ed.), Jeunes et addictions. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. and Weinberger, D. (2016). Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne [French Antilles and Guiana: on the international cocaine trafficking routes]. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (9). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmgw7.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdamgw7.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Gandilhon, M., Spilka, S. and Masson, C. (2019). Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmqz7.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Gérome, C., Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Milhet, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2018). Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2017-2018) [Psychoactive substances, users and markets: recent trends (2017-2018)]. Tendances. OFDT (129). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcqyc.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/index.php?cID=349> [accessed 21/07/2021].
- Gérome, C. and Gandilhon, M. (2020a). Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances récentes (2019-2020) [Psychoactive substances, users and markets. Recent trends (2019-2020)]. Tendances. OFDT (141). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcq2ac.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftacq2ac.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Gérome, C. and Gandilhon, M. (2020b). Evolution des usages et de l'offre de drogues au temps du COVID-19 : observations croisées du dispositif TREND [Drug use, drug supply and professional practices in France at the time of COVID-19: qualitative cross-observations of the TREND scheme]. Bulletin TREND COVID-19. OFDT (2). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Bulletin-TREND-COVID-2.pdf> [accessed 15/06/2021].
- INHES and MILDT (2009). La culture illicite du cannabis en France. INHES, Paris.
- INPS (2019). Bilan STUPS 2018. Institut national de police scientifique, Ecully.
- Obradovic, I. (2020). Drogues et addictions dans les Outre-mer. État des lieux et problématiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxio2a6.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Obradovic, I., Protais, C. and Le Nézet, O. (2021). Cinquante ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants (1970-2020). Tendances. OFDT (144). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxio2b4.pdf> [accessed 21/07/2021].
- OCRTIS (2019). Prix et disponibilité des stupéfiants en France : tendances 2018. Note DEASRI. (04/2019 du 9 avril 2019).
- OFAST (2020). L'impact du Covid-19 sur les trafics de stupéfiants. Note n° 2020-01. Pôle stratégie du 15 juin 2020. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFAST (2021a). Bilan d'une année de crise sanitaire sur le trafic de stupéfiants. Note n° 2. Office anti-stupéfiants, Nanterre.

- OFAST (2021b). Saisies de stupéfiants en France en 2020. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFDT (2019). Droques, chiffres clés (8^e édition) [Drugs, Key Data 2019]. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/droques-chiffres-cles/droques-chiffres-cles-8eme-edition-2019/> [accessed 21/07/2021].
- SNPS (2021). Application Stups : bilan 2020. Ministère de l'Intérieur, Service national de police scientifique, Paris.
- Spilka, S. and Legleye, S. (2020). Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense [Cannabis sales revenue in France. A new direct estimate by expenditure]. Tendances. OFDT (137). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxss2a3.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftass2a3.pdf> [accessed 21/07/2021].
- UNODC (2020). World drug report 2020. United Nations, New York. Available: <https://wdr.unodc.org/wdr2020> [accessed 21/07/2021].
- Weinberger, D. (2013). Le Venezuela : un épicentre du trafic régional et mondial de cocaïne. Droques, enjeux internationaux. OFDT (6). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxdwtc.pdf> [accessed 21/07/2021].
- Weinberger, D., Gandilhon, M., Shah, J. and Lalam, N. (2019) Illegal cannabis cultivation in Europe: new developments. EchoGéo (48), <https://doi.org/10.4000/echogeo.17704>.
- Outre ces références bibliographiques, la principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), devenu l'OFAST en 2020. Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics.
- En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-trafic.
- La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et l'Institut national de la police scientifique (INPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.
- Les analyses des saisies par les laboratoires des services répressifs constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France. L'OCRTIS synthétise toutes les données sur la composition des substances illicites saisies et analysées par l'ensemble des services répressifs (douanes, police et gendarmerie) au cours de l'année sur tout le territoire national. Il reprend les résultats d'analyse des saisies sans tenir compte du volume, à l'exception de la cocaïne, dont les saisies aéroportuaires sont distinguées des saisies de rue. La substance psychoactive principale est dosée ; les autres substances, à part quelques cas, sont uniquement identifiées.
- Les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT complètent la connaissance de la composition des produits.

T5.2. Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

Méthodologie

Données sur les prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- une enquête périodique de l'OCRTIS, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;
- le réseau TREND, sur la base de questionnaires qualitatifs remplis par les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix au détail ainsi qu'une estimation du prix le plus bas, du plus cher et du prix courant sont demandés. En 2011, la collecte des prix s'est enrichie, à la demande de la MILDECA, d'un baromètre fondé sur un recueil semestriel (annuel depuis 2012) réalisé par 7 sites du dispositif TREND. Les substances illicites concernées sont le cannabis (herbe, résine), l'héroïne, la MDMA/ecstasy (comprimé, poudre, cristal) et la cocaïne, dont les prix sont recueillis dans l'espace urbain comme festif.

Base nationale STUPS[©]

Service national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS[©] (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

Casier judiciaire national

Ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

Les données issues du Casier judiciaire national permettent de décrire les infractions sanctionnées, les procédures de jugement, les diversités de réponses apportées par les juridictions (condamnations prononcées, mais aussi alternatives aux poursuites, compositions pénales, non-lieu, etc...), la nature et le quantum des peines, ainsi que le profil socio-démographique des condamnés depuis 1984 (année de l'automatisation du Casier). Le Casier judiciaire s'appuie sur une nomenclature détaillée, regroupant une trentaine de qualifications d'infractions agrégées en 7 classes distinctes des catégories policières (concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)) : usage, détention-acquisition, trafic, transport, offre et cession, aide à l'usage d'autrui, autres ILS. Depuis 2017, le système d'exploitation du Casier judiciaire national et de comptabilisation des données est en cours de révision dans le souci d'améliorer la qualité des statistiques concernant les condamnations. Cette révision porte sur la détermination de l'infraction principale (un condamné peut faire l'objet de plusieurs condamnations), base sur laquelle les statistiques sont effectuées. Le ministère de la Justice propose une révision de leurs données depuis 1995 sur cette nouvelle base.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des huit laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'usager sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné.

Ce dispositif comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau via des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.
- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 8 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- des outils qualitatifs de recueil continu en milieux urbain et festif, mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.